

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Ce texte annule et remplace celui publié au Bulletin officiel n° 2018-02 du 5 février 2018.

Arrêté du 15 janvier 2018 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris et de Bordeaux

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics;

Vu la proposition du secrétaire général de la Cour des comptes, par délégation du premier président, en date du 28 décembre 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Ulmann (Martine), conseillère maître honoraire à la Cour des comptes, est nommée vice-présidente du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Paris à compter du 15 décembre 2017.

M. Chevillotte (Jean-Paul), président de section de chambre régionale des comptes honoraire, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux à compter du 15 décembre 2017.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 janvier 2018.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER